

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem (SYMVAHEM)

**Communes d'ALEMBON, BONNINGUES LES ARDRES, HERBINGHEM, SANGHEN,
SURQUES et TOURNEHEM SUR LA HEM**

**DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL RELATIVE A
LA LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 7 décembre 2012 une enquête publique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 7 janvier au 8 février 2013 inclus, sur la demande de déclaration d'intérêt général des travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols présentée par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem sur le territoire des communes précitées.

M. Michel DUVET technicien agricole en retraite est nommé commissaire enquêteur titulaire, et M. Paul COULON directeur du travail honoraire est nommé commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du titulaire, il sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de TOURNEHEM SUR LA HEM .

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie, aux jours et heures suivants :

- lundi 7 janvier 2013 de 9h00 à 12h00 à TOURNEHEM SUR LA HEM,
- lundi 14 janvier 2013 de 9h00 à 12 h00 à HERBINGHEM,
- samedi 26 janvier 2013 de 9h00 à 12h00 à TOURNEHEM SUR LA HEM,
- vendredi 1 février 2013 de 14h00 à 17h00 à HERBINGHEM,
- vendredi 8 février 2013 de 14h00 à 17h00 à TOURNEHEM SUR LA HEM.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. Paul Vandemeulebrouck - Animateur Territorial du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale auprès du SYMVAHEM -tél: 03 21 87 86 37-75 rue de la Chapelle-62890 REQUES SUR HEM.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) rubrique « annonces et avis/consultation du public).

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande de déclaration d'intérêt général.